

Commune de FARBUS

Procès-Verbal
Réunion du
Conseil Municipal

LUNDI 7 AVRIL 2025

Lundi 7 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 7 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de FARBUS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Nicolas VASSEUR, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 21 mars 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Étaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Monsieur Jean-Paul MAGNIEZ ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre DEBARGE, Monsieur Hervé BRUMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier CHARTREZ, Monsieur Jean-Edouard DUBOIS et Monsieur Jean-Claude LANCIAL absent.

Madame Anne VISTICOT est arrivée à 18h45.

Monsieur Tony DUPONT est désigné Secrétaire de Séance.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du CFU 2024
- Affectation des résultats
- Vote des taux d'imposition
- Subventions aux associations 2025
- Vote du budget primitif 2025
- Délibération changement tableau des effectifs
- Convention centre de loisirs à approuver (Thélus, Roclincourt, Ecurie)
- POINTS DIVERS

En préambule, Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal afin de savoir s'ils ont des remarques éventuelles à exposer sur le dernier compte rendu.

Pas de remarque particulière, le compte-rendu de la réunion du 27 janvier est approuvé.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il a participé à une réunion sur la sécurité incendie et la prévention des risques.

Lors de cette réunion, les participants ont abordé les mesures de sécurité incendie. Les objectifs étaient de sécuriser les points incendie et de préparer une stratégie de gestion des risques.

Il a été décidé de sécuriser trois points incendie identifiés comme prioritaires.

Puis Monsieur le Maire expose le fait qu'il n'y a pas de plan de prévention et de gestion des risques à la mairie. Un groupe de travail sera constitué pour élaborer un plan de prévention et de gestion des risques. Ce plan inclura les responsabilités des intervenants, les contacts en cas d'urgence et les personnes ayant accès aux clés des locaux. Un flyer sera également distribué aux habitants.

Il déroule ensuite l'ordre du jour de la séance.

1) Compte financier unique et affectation des résultats (delib 2025/4 et 2025/5)

Monsieur le Maire explique que cette année la commune est passée au CFU (Compte Financier Unique). Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Monsieur le Maire retrace le détail des recettes et dépenses, par chapitre, en section de fonctionnement et

en section d'investissement pour l'année 2024. Il expose également les résultats des reports de 2024 sur la délibération d'affectation des résultats.

Monsieur le Maire sort de la salle le temps du vote.

Le CFU est validé et la délibération d'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

Tableau de l'affectation des résultats

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		250 931,70 €	30 336,72 €		30 336,72 €	250 931,70 €
Part affectée à investiss						0,00 €
Opérations de l'exercice	270 571,76 €	381 357,97 €	78 188,33 €	60 043,76 €	348 760,09 €	441 401,73 €
Totaux	270 571,76 €	632 289,67 €	108 525,05 €	60 043,76 €	379 096,81 €	692 333,43 €
Résultat de clôture		361 717,91 €	48 481,29 €			313 236,62 €
	Besoin de financement		48 481,29 €	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)		
	Excédent de financement			au compte 001 (excédent d'investissement reporté)		
	Restes à réaliser DEPENSES		155 000,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		20 000,00 €			
	Besoin total de financement		183 481,29 €			
	Excédent total de financement					
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,						
4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros,						
5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement			183 481,29 €	au compte 1068 (recette d'investissement)		
			178 236,62 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)		
Ont signé au registre des délibérations les conseillers : xxxxxxxx						
				Pour expédition conforme,		

2) Vote des taux d'imposition (délib 2025/6)

Après discussion à ce sujet en commission budget, il est proposé de ne pas augmenter le taux de la part communale pour cette année.

La délibération est acceptée à l'unanimité avec une abstention.

3) Subventions aux associations (délib 2025/7)

Monsieur le Maire rappelle que chaque association a dû compléter au préalable un dossier de demande de subvention. Dans celui-ci était notamment demandé à chaque association les extraits de comptes, les projections de manifestation pour l'année 2025, les attestations d'assurances et les prévisionnels de dépenses et de recettes.

Comme nous le demandent les correspondants du service de gestion comptable d'Arras, les demandes de subventions ont été étudiées méticuleusement en commission budget. Après réflexion Monsieur le Maire propose de voter les montants des subventions mais dans un premier temps seulement 50% des subventions seront versées et les 50% restant seront données sur justificatif en fonction des événements proposés (exception pour les écoles où les subventions ont été calculées par le nombre d'élèves ainsi que pour l'Harmonie Libre et les Gardes d'Honneur) .

Monsieur le Maire énumère les montants proposés pour chaque association.

BEEP	1500 Euros
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100 Euros
Comité de Jumelage	600 Euros

Chasseurs d'Images de Farbus (CIF)	350 €uros
Société de Chasse	350 €uros
Comité des Fêtes	1000 €uros
Les Gohellans	1200 €uros
Gardes d'Honneur	200 €uros
Harmonie Libre de Vimy	300 €uros
Ecole de Vimy Kergomard	240 €uros
Ecole de Vimy Jean Macé	540 €uros
Ecole de THELUS	270 €uros
Ecole Sainte Thérèse	300 €uros.

Le montant total des subventions 2025 s'élève à 6950€.

Monsieur Gérard LEROY annonce qu'on lui a rapporté qu'il est dommage que la composition du bureau de l'association BEEP ait été faite pendant un conseil municipal, estimant qu'il n'a pas été suffisamment proposé à tous. Monsieur le Maire explique que la décision de composition du bureau était interne au conseil en raison de la nature communale de l'association mais il y aura une intégration progressive des adhérents. Madame Anne VISTICOT va aborder ce point lors de la réunion de présentation prévue ce vendredi.

Monsieur Olivier CHARTREZ interroge Monsieur le Maire sur l'attribution des petites subventions (par exemple celle de 300€). Elles seront attribuées également en première partie à 50%.

Monsieur CHARTREZ rappelle que les associations ont également des avantages tels que les salles gratuites et le chauffage.

La délibération est votée à l'unanimité pour les subventions 2025.

4) Budget primitif 2025

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif est un budget prévisionnel pour l'année.

Les dépenses et recettes des deux sections ont été identifiées en amont lors de plusieurs réunions de travail.

Monsieur le Maire présente et explique les graphiques représentant le bilan de l'année.

Le bilan est positif grâce aux efforts combinés de la baisse des consommations énergétiques et de la rationalisation des travaux.

Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur investissement sur les différents sujets pour la commune.

Une présentation du budget primitif 2025 est faite pour chaque section en dépenses et en recettes par chapitre.

Le budget présenté est équilibré et clair. Monsieur le Maire affirme que c'est un budget prudent, qui prépare l'avenir. Il est validé par les conseillers.

Monsieur Tony DUPONT propose de mettre en place l'opération 1 naissance = 1 arbre. Tout le monde est d'accord sauf une personne contre cette proposition.

5) Mise à jour du tableau des effectifs (délib 2025/8)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire précise qu'il y a une nécessité de créer 2 emplois non permanents.

Ainsi, il est proposé de créer, à compter du 7 avril 2025, 2 emplois non permanents dont la durée hebdomadaire de service est de 35h et 25h.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide d'adopter la création des emplois non permanent.

6) Approbation de la convention centre de loisirs avec Thélus, Roclincourt, Ecurie (délib 2025/9)

Vu la convention de mutualisation des centres de loisirs avec les communes de Thélus, Roclincourt et Ecurie, précédemment approuvée en 2021 par les conseils municipaux des communes précitées, Considérant la réunion intercommunale qui s'est déroulée le 14 février 2025.

Considérant les modifications sollicitées de cette convention, consistant en des ajustements dans le cadre des charges financières et leur répartition.

Il est demandé au conseil municipal de statuer sur cette nouvelle convention de mutualisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention de mutualisation des centres de loisirs entre les communes de Thélus, Roclincourt, Ecurie et Farbus.

7) Demande de subvention pour travaux dans l'Église (délib 2025/10)

La séance ouverte, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le sujet des travaux à faire dans l'Église.

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation de solliciter des subventions.

Les demandes de subventions peut être faites auprès du :

- FARDA, du Conseil Départemental et de tous les partenaires institutionnels susceptibles de pouvoir subventionner les bâtiments patrimoniaux et historiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la réalisation de ces travaux

- CHARGE Monsieur le Maire, de toute démarche relative à ce dossier et à signer toutes les pièces s'y rapportant,

- DECIDE de solliciter des subventions auprès du FARDA, du Conseil Départemental et de tous les partenaires institutionnels susceptibles de pouvoir subventionner les bâtiments patrimoniaux et historiques.

8) Demande de subvention pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux (délib 2025/11)

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation de solliciter des subventions pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Les demandes de subventions peut être faites auprès du :

- FARDA, du Conseil Départemental, de la Communauté Urbaine d'Arras, du Conseil Régional des Haut-de-France, du Ministère de la transition énergétique, de l'Etat, de l'ADEME et de tous les partenaires institutionnels susceptibles de pouvoir subventionner et accompagner la démarche de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la réalisation de ces travaux
- CHARGE Monsieur le Maire, de toute démarche relative à ce dossier et à signer toutes les pièces s'y rapportant,
- DECIDE de solliciter une subvention auprès du FARDA, du Conseil Départemental, de la Communauté Urbaine d'Arras, du Conseil Régional des Haut-de-France, du Ministère de la transition énergétique, de l'Etat, de l'ADEME et de tous les partenaires institutionnels susceptibles de pouvoir subventionner et accompagner la démarche de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

9)Acceptation vente de la maison de la gare (délib 2025/12)

Monsieur le Maire explique qu'il a signé chez le notaire, il y a quelques jours, le compromis de vente pour la maison de la gare. Il demande l'autorisation aux conseillers d'acter la vente de la maison de la gare au prix de 160 000€ et de signer tous les documents relatifs à ce dossier. Les conseillers acceptent à l'unanimité.

TOUR DE TABLE

Monsieur Pierre DEBARGE

Sujets discutés lors des réunions à la CUA, la rétrocession des d'espaces verts par les bailleurs sociaux, sans impact direct sur la commune.

Avancement du projet et coordination avec les autres communes pour le «Chemin des Braves» .

Rappel fait par mail aux Présidents des associations sur les annulations des salles et invitation pour la ducasse du 8 juin.

Relance des messages d'alerte concernant la sécurité (obus...) sur Citykomi.

Remerciements aux Farbusiens et élus pour leur aide sur le chantier participatif.

Présentation par le représentant de la CUA en charge des travaux de l'état des travaux prévus dans toute la commune.

Monsieur Tony DUPONT

A plaisir de voir tout ce qui se passe dans la commune et de voir tout le monde s'épanouir dans les actions menées. Ces mêmes actions qui ont également pu nous faire faire des économies avec des résultats concrets.

Remerciement à Monsieur Olivier CHARTREZ pour tout ce qu'il fait pour la commune, à Monsieur Pierre DEBARGE pour sa grande aide sur les demandes de subventions et son investissement et à Monsieur le Maire pour le guide qu'il est et son pilotage compétent.

Bilan positif et très content de la dynamique.

Madame Anne VISTICOT

Rappel pour vendredi, réunion BEEP pour fêter l'obtention du label Village Patrimoine et discuter des futures actions.

Lors de la présentation du dossier pour Village Patrimoine, nous avons été félicités pour la bonne dynamique avec les bénévoles, la mise en scène dans le village et également pour le dossier papier.

Madame Pascale WEYER

R.A.S

Madame Angélique PAYAGE

R.A.S

Madame Marie-Hélène SAVARY

Demande pour faire un post Citykomi sur toutes les activités prévues au café papote notamment pour la préparation de la ducasse.

Monsieur Gérard LEROY

Au nom du Club des Aînés, remerciement à la commune pour le prêt des salles et leur disposition avec le chauffage et toutes les commodités nécessaires.

Monsieur Alexis THOBOIS

Évoque l'idée de faire un arbre à soldat pour chaque nation.

La date pour Farbujoux est bloquée. Ce sera le 12 octobre. De nouveau en événement inter associatif. Plusieurs contacts avec des sociétés susceptibles de venir.

Madame Christine FOULON

Un contrôle des frigos a été fait. Les joints vont être remplacés.

Les nouvelles tables et la vaisselle vont être commandées.

Monsieur Olivier CHARTREZ

Pour l'éclairage des abris de bus, la CUA va intégrer un éclairage classique plutôt qu'un éclairage bleu.

Dans les Zones 30, il n'y a pas d'obligation légale de créer des passages piétons.

Opération «MAI À VÉLO», prévu dans les communes voisines mais passage sur notre commune donc prévoir un ravitaillement.

Une charte pour l'entretien des espaces verts dans la petite prairie sera rédigée pour gérer les dépôts sauvages.

La CUA sera relancée concernant l'installation de bornes électriques.

Les travaux de construction des toilettes au parc sont en phase de finalisation.

Un gravillonnage est prévu fin juin sur le boulevard Foch.

Plan de prévention et de sécurité pour la garderie qui doit être mis en place.

Veolia est intervenu pour des plaques d'égout défectueuses.

La séance est levée à 20h30

Le Maire, Nicolas VASSEUR

Le secrétaire de séance, Tony DUPONT